

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 324/2022

A l'Entreprise Société Groupe AKW Sarl

Après avoir reçu le contrat du marché n° 06/AON/007/CAB/PROGOU/KWL/WTO/2022, conclu avec la Province du Kwilu, pour un montant total hors taxe de francs congolais cent quarante-huit millions deux cent vingt-sept mille deux cent vingt-cinq (CDF 148 227 225) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit CDF 1 037 590,58 (francs congolais un million trente-sept mille cinq cent nonante, cinquante-huit centimes).

Fait à Kinshasa, le 10/11/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M.L YUMBA  
Directeur Général